

**Zeitschrift:** Bulletin technique de la Suisse romande  
**Band:** 42 (1916)  
**Heft:** 14

## Vereinsnachrichten

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 02.02.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

*Bauzeitung*, dans une chaleureuse notice consacrée à Alioth, rappelle qu'à cette période du début de l'électrotechnique, où la spécialisation était inconnue, chaque fabrique produisait elle-même tous les appareils et instruments nécessaires à une installation : dynamos, moteurs, instruments de mesures et de distribution, lampes, prises de courant, etc. Diriger la fabrication d'objets aussi divers ne devait pas être une petite affaire. Alioth, grâce à son intelligence et à son indomptable énergie, s'en tira si heureusement qu'en 1890 il occupait 150 ouvriers.

Afin d'exploiter le nouveau champ d'activité qui s'ouvrit à cette époque devant les applications industrielles des courants alternatifs, Alioth donna, en 1895, à son établissement la forme d'une société par actions. Cette date marque le début d'une politique d'agrandissements inconsidérés qui se traduisit par des augmentations coup sur coup du capital social et qui finit par compromettre l'entreprise lorsque se produisit, en 1900, un fléchissement des conjonctures. Il fallut traverser des temps difficiles. Alioth tendit toute son énergie pour maîtriser la fortune, mais le surmenage qu'il s'imposa altéra sa santé et il vieillit prématurément ; las de la lutte, il se retira peu à peu des affaires et, doué d'une âme d'artiste, il passa les dernières années de sa vie à cultiver la musique.

L'Université de Lausanne avait décerné à M. Alioth le grade de docteur *honoris causa*, en 1903, à l'occasion du 25<sup>me</sup> anniversaire de la fondation de l'Ecole d'ingénieurs.

### Société fribourgeoise des ingénieurs et des architectes.

#### Note sur les chauffages centraux.

*Communication de M. Vaulthey, ingénieur, à la Société technique fribourgeoise, le 12 avril 1916.*

(Suite et fin).<sup>1</sup>

*Mise au point.* — Mais là ne doit pas s'arrêter notre travail. Une troisième opération, que l'on néglige souvent, s'impose. C'est la mise au point du projet choisi avant de passer à l'exécution, et nous ne saurions assez insister sur l'importance de cette troisième opération. Ce travail, qui peut être considéré comme la conclusion des précédents, devrait être exigé par tout propriétaire qui tient à obtenir dans les meilleures conditions l'installation la plus complète et la plus satisfaisante. Il est bien certain, en effet, que tout projet, même le meilleur, présente certains écarts et peut subir des améliorations importantes. Les calculs des projets pour une soumission sont d'ailleurs souvent faits sommairement par les maisons qui ne veulent pas perdre trop de temps pour un travail dont elles ne sont pas certaines d'avoir l'adjudication. Et si l'adjudication est obtenue, combien en est-il qui reprendront à fond tous les calculs ? Le temps presse, d'autres travaux attendent, on se contentera d'une révision rapide des calculs déjà faits : la marge admise pour la sécurité sera suffisante, espère-t-on, pour écarter tout accroissement.

D'autre part, diverses considérations peuvent amener le propriétaire à préférer tel installateur ; dans ce cas surtout, la mise au point est de rigueur.

Dans tous les cas, la mise au point donnera au propriétaire une installation en tous points satisfaisante ; il n'y aura plus à craindre ces contretemps qui se constatent lors de l'essai

d'un chauffage, contretemps auxquels il faut remédier par des modifications ou transformations tardives, qui ne pourront jamais être suffisantes. Un chauffage raté ne peut plus devenir un bon chauffage, il restera défectueux quoi que l'on fasse et les correctifs qu'on pourra y apporter se feront toujours aux dépens de la souplesse, de la régularité et surtout de l'économie de l'installation.

Pour n'avoir pas voulu d'une mise au point avant l'exécution, on aura à supporter, outre les ennuis résultant d'une installation manquée et boiteuse, le surplus de la dépense de combustible ; chaque jour quelques kilogrammes de coke seront brûlés en perte ; au bout de l'année une somme assez rondelette se sera évanouie en fumée. Cela se conçoit. Toutes les parties d'un chauffage se tiennent, sont dépendantes les unes des autres, de sorte que si, par suite de calculs erronés, des modifications doivent être apportées, ce serait l'ensemble de l'installation qu'il faudrait transformer. Une pièce est-elle insuffisamment chauffée ? Il faudra agrandir les corps de chauffe placés dans cette pièce, mais la tuyauterie elle-même restera insuffisante, la distribution en pâtira, le fonctionnement du chauffage en deviendra plus pénible et, par suite, plus coûteuse.

A côté de la mise au point, nous recommandons le contrôle des diamètres admis pour la tuyauterie, car les calculs des diamètres pour les conduites exigent des opérations assez longues et assez compliquées et il est de la plus haute importance que ces calculs soient soigneusement exécutés si l'on veut obtenir une circulation souple et régulière dans toute l'installation.

#### C. Reconnaissance des travaux et essais.

Constater. Pas d'observation importante.

*Autre mode de soumission.* — Nous nous étendrons moins sur les deux modes de soumission que nous avons encore signalés au début. Ces modes sont assez rarement appliqués et nous ne les recommanderions que dans certains cas spéciaux, pour ne pas trop brusquement rompre avec l'usage suivi.

Nous avons dit qu'on pouvait charger un spécialiste de la mission d'établir un projet complet pour être mis en soumission. Cela est fait en Amérique et en Angleterre, également en Allemagne depuis quelques années. Il est surtout appliqué par les grosses administrations, par les communes qui ont un ingénieur du chauffage. Dans ce cas, on comprend qu'il y ait des avantages.

D'autre part nous avons aussi parlé d'un concours.

Ce mode de procédé s'imposerait, en tout cas, pour des installations de grande importance et présentant quelques complications. Par exemple, chauffage combiné avec ventilation et rafraîchissement des locaux, ou avec le service d'eau chaude pour les cuisines, buanderies et bains, ou chauffage d'un groupe de bâtiments par une source centrale unique, etc. Au fond, nous aimerions assez voir ce mode s'étendre. Ce serait un stimulant, les concurrents seraient partiellement désintéressés de leurs travaux, ils s'occuperaient plus sérieusement de la préparation et les meilleurs résultats pourraient être obtenus.

*Conclusions.* — Mais, comme nous l'avons dit, il ne faut pas trop demander. Le progrès ne se fait que petit à petit et nous serions heureux si le premier mode sur lequel nous nous sommes étendus était appliqué d'une façon sérieuse et complète dans tous les cas.

<sup>1</sup> Voir N° du 10 juillet 1916, page 134.

Les considérations que nous avons développées, les améliorations que nous proposons se justifient non pas seulement au point de vue de l'intérêt du propriétaire, ce qui serait déjà une justification suffisante. Elles se justifient aussi et surtout à un point de vue d'ordre général. Elles sont surtout bien propres à favoriser le progrès de cette branche importante des chauffages centraux, elles présentent la meilleure garantie de ce progrès.

De nombreuses préventions se sont heurtées, en effet, dans les débuts, à l'extension des chauffages centraux. Ces préventions, il faut le reconnaître, n'étaient pas toujours injustifiées.

Combien de chauffages ratés, totalement ou en partie, ont éloigné souvent bon nombre de gens de l'adoption de ce système. Il fallait souvent procéder à des transformations incessantes et toujours insuffisantes.

Souvent aussi une installation mal faite est un vrai gouffre de combustible. On comprend que les mauvaises expériences faites ici ou là fassent hésiter dans l'adoption du système de chauffage.

Cependant aujourd'hui déjà il y a une grande amélioration. Et si le choix du projet à exécuter est fait judicieusement, on n'aura plus à craindre de tels mécomptes et l'opinion deviendra toujours plus favorable.

D'autre part, si les installateurs savent que leurs projets seront sainement appréciés, ils travailleront avec plus d'intérêt et plus de satisfaction. Il seront stimulés, ils présenteront un travail plus complet et plus soigné, certains qu'ils seront que leur travail sera estimé à sa juste valeur.

De plus la branche du chauffage se rattache à l'hygiène des habitations dont elle constitue une partie importante. Ceux qui en ont fait l'expérience connaissent tous les inconvénients du chauffage local par poêle: chauffage insuffisant ou surchauffe de certaines régions d'un local, ennui de l'entretien et du nettoyage, quantité énorme de poussière qui vicie l'air des habitations, etc.

Tous ces inconvénients sont écartés par le chauffage central bien compris et bien installé.

Cela justifie aussi le choix que nous avons fait de ce sujet pour être développé dans notre Société, qui doit avoir à cœur de favoriser tout progrès, principalement lorsque ce progrès se rapporte à l'hygiène de l'habitation.

---

## Société suisse des Ingénieurs et des Architectes.

*Modifications à l'état des membres  
pendant le deuxième trimestre de 1916.*

### 1. Admissions.

Section de Berne: Dr Léon-W. Collet, Director der Abt. f. Wasserwirtschaft d. Schweiz. Departement d. Innern, Bollwerk, 27, Berne.

Section de Genève: Léon Bovy, architecte, 5, rue Petitot, Genève; Aless. Camoletti, architecte, boul. Georges Favon, 24, Genève; Charles Schulé, architecte, rue St-Jean, 64, Genève.

Section de Neuchâtel: Gustave Rœthlisberger, architecte, St-Blaise.

Section de Schaffhouse: Emanuel Fäsch, Stadtingénieur, Schaffhouse; Rudolf Weigmann, Masch. Ing. A. G. d. Eisen-Stahlwerke vorm. G. Fischer, Schaffhouse.

Section de Winterthour: Eugen Ensslin, Masch. Ing., Tellstrasse, 28, Winterthour.

Section de Zurich: Mirko Ros, ingénieur, Parkstrasse, 15, Baden.

### 2. Démissions.

Section d'Argovie: Jakob Schmid, Zivil-Ing., Bachstr., Aarau.

Section de Berne: Ed. Meister, Brückeningenieur, Berne.

Section du Tessin: Alessandro Ghezzi, architecte, Tenero près Locarno.

Section des Waldstätte: Albt. Benz, Architekt, Lucerne.

### 3. Décès.

Section d'Argovie: G. Herzog, Kreising., Laufenbourg.

Section de Berne: Dr Moritz Probst, ing., Berne.

Section du Tessin: Dionigi Diani, ing., Bellinzone.

Section des Waldstätte: G.-B. Schrafl, Direktor, Lucerne.

### 4. Changements d'adresses.

Section d'Argovie: M. Trzcinski, Ing., Dammstrasse, 8, Baden.

Section de Bâle: Emanuel La Roche, Arch., Malzgasse, 6, Bâle.

Section de Genève: Georges Peloux, arch., rue Carteret, 6, Genève; Robert Poncy, prof., arch., rue du Rhône, 59, Genève.

Section de Neuchâtel: H. Charles, arch., Cornaux près Neuchâtel; Jean de Perregaux, ingénieur, Colombier.

Section de St-Gall: Louis Auf der Maur, Gemeindeing. v. Tablat, Singenbergstr., 8, St-Gallen; I.-R. Schmidlin, ing., via Veneto, 79, Roma (Italie).

Section vaudoise: R. Zehnder-Spörri, ing., directeur du Chemin de fer M.-O.-B., Montreux.

Section de Zurich: Max Aebi, Masch. Ing., Bergstrasse, 132, Zurich VII; E. Burkherd, ing., via Canova, 18, Lugano; R. Ulrich-Pestalozzi, Dr. Masch. Ing., Breitingerstr., 11, Zurich II.

Membres isolés: Hans Habich-Fehr, Dipl. Ing., Baden; Ulrich Sutter, Dipl. Arch., z. Zt. Bureau du génie des fortifications de Morat; E. Brettauer, Zivil-Ingenieur, Montbéstr., 15, Leipzig.

### 5. Transferts.

Section des Waldstätte: Kurt Seidel, Ing. der S. B. B., Amsteg (auparavant section de Berne).

Membre isolé: Georges Golliez, ingénieur, Kanarielann, 10, Bandoeng, Java (auparavant section de Zurich).

---

## Service de placement de la Société suisse des Ingénieurs et des Architectes.

### Demandes de places.

N° 855: *Jeune architecte*, dipl. Zurich, 4 années de pratique, pour le 15 juillet.

N° 859: *Jeune dessinateur* (arch.) avec bons certificats.

N° 861: *Ingénieur-méc.* longue pratique dans première fabr. de turb. hydr. parfaite compétence, pour situation semblable.

Prière de s'adresser au Secrétariat de la Société, à Zurich, Tiefenhöfe 11 (Paradeplatz).